



Janvier 2021

Les négos en temps de pandémie

La capacité à offrir des soins et des services de qualité est intimement liée aux conditions d'exercice et de rétribution. Il n'y a plus de temps à perdre, Québec doit déposer des offres valables afin de mettre derrière nous cette négociation et de se concentrer sur la lutte contre la pandémie.

Chers membres ADREQ et ADRAQ (CSD),

Comme nous vous l'avons déjà signalé, les promesses de négociations rapides avec le ministère de la Santé et des Services sociaux ont plutôt démontré l'absence de mandat clair de la part du gouvernement.

La présente négociation doit permettre d'améliorer notre cadre de travail, tant du point de vue normatif que monétaire. La culture imposée par la réforme Barrette doit changer. Cette réforme imposée a énormément contribué à la dégradation de nos relations contractuelles avec les établissements. Ce n'est pas seulement les responsables de ressources qui souffrent des conséquences d'années d'austérité des gouvernements précédents, ce sont aussi tous les usagers vulnérables du Québec. C'est sans délai que le gouvernement doit reconnaître l'apport essentiel des responsables de ressources de type familial en déposant des offres qui permettent de continuer notre excellent travail dans un climat sain. Le gouvernement doit agir immédiatement en améliorant notre rémunération et nos conditions d'exercice.

Épaulés par la CSD et ses experts, nous continuerons notre travail acharné pour obtenir des gains à la hauteur des mandats que vous nous avez confiés. Nous voulons non seulement nous assurer d'obtenir des gains supplémentaires dont les membres des autres associations ne bénéficieront pas, mais il est également crucial pour nous de protéger les gains obtenus uniquement par les ADREQ et ADRAQ (CSD) lors de la dernière entente collective. Il s'agit d'un coup de barre nécessaire, mais qui demande du temps et de la patience.

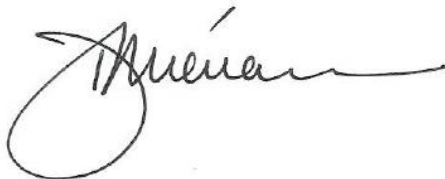


**Unique à vous.
Unis pour vous.**

Nous sommes convaincus que nous concluons la meilleure entente collective, comme lors des deux négociations préalables. Cette entente collective sera bénéfique pour l'ensemble de nos membres et, par le fait même, pour les usagers dont nous prenons soin, jour après jour.

Les enjeux de cette négociation sont importants et nous relèverons ce défi, parce que vous êtes derrière nous!

Merci de votre soutien et confiance.



Diane Ménard

Présidente du Secteur des ressources de type familial

INFO IMPORTANTE sur le nouvel Arrêté ministériel

L'Alliance a été informée de l'Arrêté ministériel numéro 2020-107 du ministre de la Santé et des Services sociaux. Voici un court résumé de cette décision ministérielle qui sera appliquée par les établissements :

L'arrêté ministériel oblige la ressource (ou son remplaçant compétent), si elle a voyagé à l'extérieur du Canada, à ne pas exercer sa profession de ressource ni à dispenser des services dans la ressource pendant les 14 jours de quarantaine imposés lors de son retour au pays. De plus, durant cette période de 14 jours, la ressource doit prendre les moyens nécessaires pour ne pas être en contact avec ses usagers et assumer les coûts reliés à son remplacement.

En résumé, la ressource qui revient de voyage doit être en quarantaine 14 jours, sans contact avec ses usagers, et assumer les coûts de son confinement.

Guide pratique pour les ressources à l'enfance et à l'adulte en lien avec la COVID

Depuis le début de la pandémie, la CSD est présente pour défendre les droits des ressources. Afin de vous soutenir, les conseillers de la Centrale dédiés au dossier des Ressources recensent et analysent les directives émises par le MSSS. Nous vous invitons à visiter fréquemment cette page d'information, mise à jour en continu : www.csd.qc.ca/guide-ressources



**Unique à vous.
Unis pour vous.**